

La directrice de l'Institut Agro Dijon

- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;
- Vu le décret n°2023-1189 du 14 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des agents publics relevant du ministère chargé de l'agriculture affectés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics ;
- Vu l'arrêté du 14 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère chargé de l'agriculture affectés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics ;
- Vu l'arrêté du 12 août 2024 portant nomination de la directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Institut Agro Dijon) ;
- Vu la décision n°2024-018-IA du 1^{er} septembre 2024 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Madame Hélène POIRIER, directrice de l'Institut Agro Dijon ;

DECIDE

Article 1

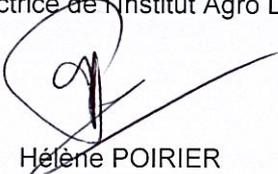
L'application des tarifs du pôle recherche de l'Institut Agro Dijon à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2

La secrétaire générale de l'Institut Agro Dijon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dijon, le 19 décembre 2024

La directrice de l'Institut Agro Dijon



Hélène POIRIER

Cette décision peut faire, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification, l'objet d'un recours :

- soit gracieux ou hiérarchique ;
- soit contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux peut être formé dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

TARIFS

PÔLE RECHERCHE

Table des matières

1. Taux de prélèvement.....	2
2. Le tarif horaire environné pour les conventions et contrats de recherche :	2
2.1 Pour les personnels permanents (sous plafond) de l'Institut Agro Dijon :	2
2.2 Pour les personnels non permanents (hors plafond) de l'Institut Agro Dijon:.....	2
3. Tarifs horaires du plateau d'imagerie DImaCell / Imagerie Spectroscopique.	3
4. Tarifs du pôle Aliments de la plateforme DIVVA	3
Tarifs horaires de formation et de prestation (euros HT).....	4
5.1 Tarifs horaires d'utilisation des équipements (euros HT).....	4
5.2 Forfaits pour une utilisation prolongée, valables pour l'utilisation d'un ou plusieurs équipements (euros HT).....	5
5.3 Forfaits d'analyse d'échantillons (euros HT).....	5
5.4 Frais de facturation (euros HT) : 30	Erreur ! Signet non défini.
5. Tarification pour la plateforme Metabolicks, adossé à l'équipe Nutox de l'UMR 1231 LNC Inserm / uB / Institut Agro Dijon	6

1. Taux de prélèvement

Le taux de prélèvement des frais de gestion sur l'activité contractuelle de recherche est de 11% du montant HT des contrats de recherche et des prestations de services liés à la recherche appliqués à partir du 1^{er} janvier 2022 en fonction de la compatibilité légale des prélèvements et pour tout contrat négocié ou proposé à partir de cette même date n'ont pas évolué.

2. Le tarif horaire environné pour les conventions et contrats de recherche

2.1 Pour les personnels permanents (sous plafond) de l'Institut Agro Dijon

Corps	Tarif horaire environné (HT)	Tarif horaire environné (HT)
	A	B
PR	88 €	124 €
MCF	58 €	82 €
IR	54 €	76 €
IE	53 €	75 €
IPEF	95 €	134 €
AI	44 €	63 €
TFR	43 €	60 €
AJT	35 €	49 €

2.2 Pour les personnels non permanents (hors plafond) de l'Institut Agro Dijon

	Tarif horaire environné (HT)	Tarif horaire environné (HT)
	A	B
Personnel non permanent (hors plafond) affecté au contrat	Salaire brut chargé + 21,4 %	Salaire brut chargé + 39 %

Ces coûts tiennent compte :

- de la durée légale de travail (1607 heures) ;
 - de la moyenne par corps des rémunérations des personnels permanents (sous plafond) : contractuels sur budget de l'Institut Agro Dijon, fonctionnaires du MAA et MESRI rattachés à l'Institut Agro Dijon ;
 - d'un coût environné A de 21,4% calculé sur les coûts et les recettes issus de la CAC, hors masse salariale sur titre 2 ;
 - d'un coût environné B de 70,7% calculé sur les coûts et les recettes issus de la CAC, y compris masse salariale sur titre 2.
- Le tarif horaire environné A s'applique aux services de l'Etat, établissements publics, associations ou mécènes. Pour toutes les autres structures, c'est le tarif horaire environné B qui s'applique sauf dérogation du directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon qui autorise à appliquer le tarif horaire environné A. Cette dérogation sera établie sur présentation d'un argumentaire s'appuyant notamment sur des critères tels que la perspective de publication ou de propriété intellectuelle, l'opportunité d'initier une relation de partenariat fructueuse à court ou moyen terme, de faire avancer les thématiques propres de l'équipe de recherche ou un sujet majeur de politique publique.

3. Tarifs horaires 2025 du plateau d'imagerie DImaCell / Imagerie Spectroscopique

Tarifs horaires 2025 du plateau d'imagerie DImaCell/Imagerie Spectroscopique adossé à l'UMR PAM.

Voir la grille des tarifs joints.

Modification par rapport à 2024 :

- ajustement suivant coûts de maintenance/inflation = et utilisation prévisionnelle de l'ensemble des équipements pour 2025 ;
- Tarifs arrondis à l'euro supérieur pour simplification et lisibilité.

Tarifs horaires HT 2025

	Académique UMR PAM	Académique autonome	Académique Formation	Industriel assisté Prestation ou Formation	Industriel autonome
Microscopie grand champ, fluorescence ou transmission	17 €	21 €	89 €	118 €	21 €
Microscopie confocale multispectrale	22 €	32 €	-	-	-
Microscopie biphotonique/FLIM/SHG	42 €	50 €	121 €	158 €	53 €
Microscopie super-résolue PALM-STORM	37 €	43 €	116 €	-	-
Microscopie infrarouge, microscopie Raman	19 €	25 €	95 €	158 €	32 €
Spectrométrie de fluorescence (dont anisotropie et résolution dans le temps)	14 €	15 €	84 €	116 €	16 €
Spectrométrie en lecteur de plaques	8 €	10 €	84 €	116 €	-

Les prix TTC s'entendent en fonction du taux de TVA en vigueur.

4. Tarifs 2025 du pôle Aliments de la plateforme DIVVA

La plateforme DIVVA (Développement Innovation Vigne Vin Aliments) est une plateforme technologique pluridisciplinaire adossée à l'UMR PAM (Procédés Alimentaires et Microbiologiques). Elle est dédiée à la caractérisation des propriétés chimiques et physico-chimiques du vin, des aliments et des produits pharmaceutiques, et propose des tarifs (i) de formation aux équipements, (ii) d'utilisation des équipements, et (iii) de prestation de service (voir ci-après). Deux types de tarifs sont appliqués en fonction de la nature du client : le tarif de type 1 s'applique aux laboratoires universitaires et celui de type 2 aux laboratoires non-académiques ou à des industriels.

Chaque utilisateur d'un équipement de la plateforme DIVVA doit suivre une formation assurée par le personnel référent aux tarifs horaires de formation F1 ou F2. L'utilisation d'un équipement est ensuite facturée aux tarifs horaires d'utilisation U1 ou U2. Ces tarifs sont classés en trois niveaux, selon l'âge (amortissement) et les coûts d'achat, de fonctionnement et d'entretien de l'équipement. Contrairement aux autres équipements, l'utilisation du spectromètre d'absorption atomique par un membre de l'UMR PAM est facturée par élément et par échantillon analysé (liquide ou solide) au tarif E1. De plus, des prestations de service (réalisation d'une mesure, analyse et interprétation des résultats, rédaction d'un rapport d'analyse, etc.) sont proposées aux tarifs horaires de prestation P1 et P2. Les tarifs horaires de formation et de prestation sont respectivement de 60 €HT et de 85 €HT et correspondent approximativement à la moyenne des tarifs horaires environnés A et B pour les conventions et contrats de recherche votés lors de la décision 69/2022 du CA de l'Institut Agro du 9 juin 2022. Des forfaits à tarifs préférentiels sont également proposés pour l'utilisation prolongée d'un ou de plusieurs équipements sur des périodes (deux jours, une semaine, ou un mois) ou des temps (10 h, 25 h, ou 100 h) d'utilisation importants. Des forfaits pour la détermination de l'isotherme de sorption d'un échantillon ont également été établis.

Des tarifs de prestations d'analyse de la concentration d'un élément dans un échantillon liquide ou solide avec le spectromètre d'absorption atomique sont également proposés, avec un tarif réduit de 20 % à partir de l'analyse de 10 échantillons. Ces tarifs sont plus élevés pour les échantillons solides, car leur analyse nécessite une étape préalable de minéralisation. Enfin, des frais de facturation fixes de 50 euros HT sont appliqués.

Tarifs horaires de formation et de prestation (euros HT)

Formation		Prestation	
F1	F2	P1	P2
60	85	60	85

Tarifs F1/P1 Tarifs horaires pour un laboratoire académique

Tarifs F2/P2 Tarifs horaires pour un laboratoire non-académique ou un industriel

4.1 Tarifs horaires d'utilisation des équipements (euros HT)

Utilisation		
Niveau	Tarif U1	Tarif U2
1	9	18
2	18	36
3	27	54

Tarif U1 Tarif horaire d'utilisation de l'équipement pour un laboratoire académique

Tarif U2 Tarif horaire d'utilisation de l'équipement pour un laboratoire non-académique ou un industriel

Le **niveau 1** s'applique aux équipements suivants :

- DoughLab
- Rheolaser Lab6 Formulation
- Turbiscan Formulation
- Analyseurs de texture TA-XT2i et TA-HD+
- Appareil de sorption DVS
- Chromatomètre Minolta CR-400

Le **niveau 2** s'applique aux équipements suivants :

- Viscosimètres METTLER RM 180, Haake ROTOVISCO 1, Anton Paar Lovis
- Rhéomètre Rapid Visco Analyser
- Rhéomètre dynamique MCR 302 Anton Paar (sans azote)
- Viscoanalyseur METRAVIB VA 2000 (sans azote)
- Tensiomètre IT CONCEPT
- DLS CAD Instrumentation
- Goniomètre Krüss
- Perméamètre
- Microcalorimètre, ITC
- Zétamètre CAD
- Spectrofluorimètre Perkin Elmer
- Spectromètre FTIR Perkin Elmer
- RMN Minispec Brüker mq20
- Machine à comprimer
- Appareil de dissolution
- Homogénéisateur haute pression Microfluidics LM10

Le **niveau 3** s'applique aux équipements suivants :

- Rhéomètre dynamique MCR 302 Anton Paar (avec azote)
- Viscoanalyseur METRAVIB VA 2000 (avec azote)
- Tensiomètre Krüss K100
- Granulomètre Malvern Mastersizer 3000
- DSC Q20 TA Instruments, DSC 1 Mettler Toledo, DSC 8000/Raman Perkin Elmer

4.2 Tarifs d'utilisation du spectromètre d'absorption atomique contrAA600 Analytik Jena par échantillon et par élément analysé (euros HT)

Type d'échantillon	Tarif E1
Liquide	15
Solide	30

Tarif E1 : Tarif d'utilisation de l'équipement par échantillon et par élément analysé pour un membre de l'UMR PAM

4.3 Forfaits pour une utilisation prolongée, valables pour l'utilisation d'un ou plusieurs équipements (euros HT)

Temps total d'utilisation	Tarif U1	Tarif U2
10 h ou 2 jours consécutifs	150	300
25 h ou 1 semaine	350	700
100 h ou 1 mois	1250	2500

4.4 Forfaits d'analyse d'échantillons (euros HT)

- Analyse de la sorption d'eau d'un échantillon (appareil de sorption DVS)

Tarif par échantillon	Tarif P1	Tarif P2
Isotherme de sorption ($20^{\circ}\text{C} \leq \text{température} \leq 25^{\circ}\text{C}$)	250	500
Isotherme de sorption (température $< 20^{\circ}\text{C}$ ou température $> 25^{\circ}\text{C}$)	375	750

- Analyse de la concentration d'un élément dans un échantillon (spectromètre d'absorption atomique contrAA600 Analytik Jena)

Type d'échantillon	1 à 9 échantillons		A partir de 10 échantillons	
	Tarif P1	Tarif P2	Tarif P1	Tarif P2
Liquide	30	50	24	40
Solide	60	100	48	80

Tarifs P1 Tarifs horaires pour un laboratoire académique

Tarifs P2 Tarifs horaires pour un laboratoire non-académique ou un industriel

4.5 Frais de facturation (euros HT) : 50 €

5. Tarification 2025 pour la plateforme Metabolicks, adossé à l'équipe Nutox de l'UMR 1231 LNC Inserm / uB / Institut Agro Dijon

Libellé	Tarif HT
Hébergement (par jour et par souris)	0.17 €
Analyse Masse Grasse /Masse Maigre ECHOMRI-500 (par heure d'utilisation)	50 €
Analyse CLAMS sur 24h de la dépense énergétique, de la prise alimentaire, de la prise hydrique et de l'activité physique (par run de 8 souris)	150 €
Test en Open Field (par heure)	40 €
Test en Incentive Runway Performance (par heure)	40 €
Test en Gustomètre (par heure)	50 €
Test en Lickomètre (par heure)	60 €
Test en Double-Choix (par heure)	40 €

Tarifs Laboratoires Publics

La plateforme Metabolicks, adossé à l'équipe Nutox de l'UMR 1231 LNC Inserm/uB/Institut Agro Dijon, propose à la communauté scientifique (équipes locales ou extérieures) ses compétences et son savoir-faire en matière d'analyse du métabolisme énergétique et du comportement alimentaire chez la souris.

Metabolicks dispose des équipements nécessaires pour réaliser l'analyse de la composition corporelle (spectromètre RMN EchoMRI) et de la dépense énergétique par calorimétrie indirecte (système CLAMS), pour étudier préférence/motivation/plaisir immédiat à consommer un aliment (Incentive runway performance, Open Field, double choix) et pour évaluer le seuil de perception d'une saveur (gustomètre/lickomètre). Les moyens permettant d'héberger les animaux dans des conditions optimales durant ces expériences sont également proposés par le plateau.

Chacune de ces prestations est facturée selon un tarif unique s'appliquant aux laboratoires publics.

La tarification pour 2025 est identique à ceux votés en 2024.

Pour rappel, les tarifs de la plateforme prennent en compte :

- le coût en consommables généraux spécifiques à chaque équipement/dispositif ;
- le coût de maintenance (pièces et main d'œuvre) spécifique à chaque équipement/dispositif ;
- le tarif horaire environné ingénieur (et/ou technicien) au prorata du temps consacré pour chaque prestation ;
- la plateforme travaillant à l'heure actuelle exclusivement avec des laboratoires publics, seule cette grille tarifaire est proposée.